

AIDES FINANCIERES VACANCES ETE

GUIDE 2023
MAINE ET LOIRE




Centre Socioculturel
des Coteaux du Layon

**POUR
TOUS**

- LES AIDES
- LES PARTENAIRES



Centre Socioculturel des Coteaux du Layon
Neufbourg- Thouarcé - 49380 BELLEVIGNE EN LAYON
02 41 54 06 44 - accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr

 [Centre Socioculturel des Coteaux du Layon](https://www.facebook.com/centresocial-coteauxdulayon) www.habitants-associes.fr

LES AIDES DE LA CAF DE L'ANJOU



Aide aux Vacances Enfants (AVE)

Cette aide est destinée aux enfants et adolescents et leur offre la possibilité de partir en centre de vacances (colonies, camps, gîtes) en France métropolitaine. Le séjour doit durer au moins deux jours auprès des organismes conventionnés éligibles à cette aide. La liste est disponible sur le site www.vacaf.org.

Les conditions sont les suivantes :

- avoir au moins un enfant à charge âgé de 4 à 17 ans révolus ;
- séjour d'une durée de 2 jours minimum et 14 jours maximum
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros (au 1er janvier 2023) ;
- l'aide varie en fonction du quotient familial ;

Aide aux Vacances Familiales (AVF)

Ce dispositif permet aux familles aux revenus modestes de partir en vacances dans des villages vacances et campings labellisés par la CAF.

Les conditions sont les suivantes :

- avoir au moins un enfant âgé de moins de 21 ans ;
- le séjour doit être au minimum de 2 jours et maximum 14 jours, possibilité de fractionner le séjour en 2 fois ;
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros de l'année précédente ;
- l'aide varie en fonction du quotient familial ;

Plus de détails sur :

<https://caf.fr/allocataires/caf-de-maine-et-loire/offre-de-service/vie-personnelle/j-ai-besoin-d-aide-pour-partir-en-vacances>

Aide aux Vacances Sociales (AVS)

Cette aide est prévue pour un projet de premier départ en vacances, élaboré avec l'aide d'un travailleur social de la CAF.

Les conditions sont les suivantes :

- les familles doivent avoir au moins un enfant qui n'a pas atteint ses 18 ans ;
- elles doivent percevoir au moins une allocation ; elles doivent être suivies par un référent.



LES AIDES DE LA MSA

Elles permettent à des personnes ou des familles confrontées à de graves difficultés, d'être exceptionnellement aidées pour se ressourcer en partant en vacances.

Pour une personne seule ou en couple avec ou sans enfant à charge et assurée maladie MSA ou allocataire au sens des prestations familiales.

L'aide est attribuée selon la situation et la composition familiale.

Plus de renseignements sur : www.msa.fr



LES AIDES DE L'ANCV (AGENCE NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES)



Aide aux Projets Vacances (APV)

L'ANCV distribue des chèques-vacances pour les personnes en situation de fragilité économique et sociale.

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir un quotient familial inférieur à 900 euros ;
- être accompagné par un référent social et élaborer un premier projet de vacances

Départ 18/25 ans

Pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 17 280 euros, les boursiers et ceux engagés dans une démarche d'insertion, l'ANCV propose la prise en charge d'un séjour à la ville, à la montagne ou à la plage jusqu'à 90 % du montant.

Un site internet de référence : www.depart1825.com

Séniors en vacances (SEV)

Pour rompre l'isolement des anciens et créer du lien social, l'ANCV aide les seniors les plus modestes à profiter de vacances pensées pour eux.

L'aide Seniors en vacances propose un coup de pouce financier pouvant aller jusqu'à 150 € ou 180 € en fonction de la durée du séjour. Une brochure détaillant les modalités et conditions a été élaborée par l'ANCV.

CARTE FAMILLES NOMBREUSES



Elle permet des avantages sur les vacances, la culture, le sport, le loisirs, le transport... Elle s'adresse aux familles, familles monoparentales, recomposées, pacsées... à partir de 3 enfants dont 1 mineur. Plus d'infos sur www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr



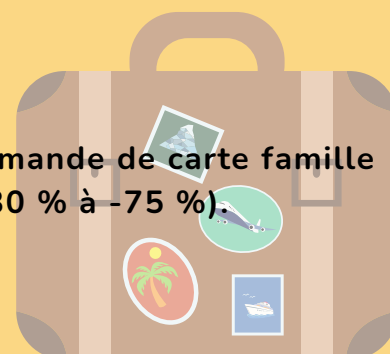
SNCF

Billet "Congés annuels"

La SNCF propose un billet « Congés annuels ». Ce billet permet, une fois par an et sous conditions, de bénéficier d'un trajet aller-retour en train à -25 % ou -50 % du tarif. Vous devez compléter un formulaire auprès de votre employeur et le présenter au guichet de la gare (non réalisable sur internet).

Carte familles nombreuses SNCF

Pour les familles avec 3 enfants et plus, vous pouvez faire une demande de carte famille nombreuse et obtenir des réductions sur vos trajets en train (de -30 % à -75 %).



ET MAINTENANT, JE FAIS COMMENT ?



- Je suis seul(e) avec ou sans enfant
- Je suis marié(e), pacsé(e), en famille recomposée
- J'ai au moins un enfant à charge et un quotient familial inférieur ou égal à 700 euros
- J'ai 18 ans, je suis en étude, boursier, non boursier, en CAP, contrat Pro, service civique...
- J'ai 60 ans et plus, je suis retraité ou sans activité professionnelle
- Je suis sans emploi/ j'ai un emploi



Je me rends (ou je téléphone) au Centre Socioculturel/ France Services

02 41 54 06 44
Parc du Neufbourg à Thouarcé, Bellevigne en Layon

Je rencontre l'animatrice France Services pour simuler des droits

Des droits sont possibles ?

oui

Accompagnement par France Services ou le travailleur social le cas échéant

NON
Mais vous êtes les bienvenus aux animations d'été

